

→ LOGEMENT

Le maire doit conserver son rôle dans le processus d'attribution des logements sociaux



La mixité sociale n'est ni un luxe ni une utopie mais une obligation pour maintenir la cohésion sociale

Le bureau de l'AMF a examiné, le 15 mai 2013, les principales orientations de la réforme des attributions de logements sociaux tels qu'ils résultent du groupe de travail mis en place par la ministre du Logement. L'AMF partage l'ambition du gouvernement de simplifier le dispositif, d'améliorer sa lisibilité pour le demandeur et de renforcer son efficacité tout en préservant la diversité des acteurs et des objectifs impartis au logement social.

Nous réitérons notre demande de maintien voire de réajustement des aides financières de l'État

en faveur du logement social prenant en compte l'accompagnement social nécessaire. Le DALO comme l'hébergement doivent demeurer des compétences de l'État car relevant de la solidarité nationale.

La mixité sociale est également pour les maires un axe essentiel de leurs interventions en matière de logements sociaux et notamment d'attribution. Elle n'est ni un luxe ni une utopie mais une

obligation pour maintenir la cohésion sociale. Elle est encore plus essentielle là où des opérations de renouvellement urbain ont été menées afin d'aller vers davantage de diversité sociale. À ce titre, les maires sont très attachés au maintien de leur rôle dans le processus d'attribution des logements sociaux afin d'éviter la ghettoïsation de certains bâtiments ou quartiers. Ainsi, s'ils approuvent l'élaboration, sous l'égide de l'intercommunalité, d'orientations communes en matière de politique d'attribution, ils entendent conserver une entière capacité d'appréciation de la mise en œuvre de ces orientations sur le territoire communal.

L'AMF suivra également, avec une particulière attention, l'examen du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové qui comportera des dispositions relatives à la réforme des attributions de logements sociaux. Elle demande que la réforme tienne compte des réalités locales et pas seulement de quelques situations particulières.

Les propositions faites par le bureau de l'AMF visent à concilier l'élaboration à une échelle territoriale large, qui peut être celle d'une intercommunalité, des grandes orientations de la politique de peuplement adaptée aux caractéristiques locales, et la gestion de proximité du dispositif de demande et d'attribution des logements sociaux. Pense-t-on vraiment que l'on peut relever sans les maires le défi d'un peuplement équilibré dans nos communes, facteur de cohésion sociale ?